

# FONDS DE SOLIDARITE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT DU PAYS DE L'ARBRESLE



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE LA PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Je soussigné Madame/Monsieur (Prénom NOM) :

représentant l'entreprise (RAISON SOCIALE / ENSEIGNE) :

sis

certifie les éléments suivants :

**L'entreprise connaît des difficultés temporaires liées aux conséquences économiques, financières et sociales du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter sa propagation, avec une perte d'au moins 50% de son chiffre d'affaires HT sur le mois d'avril 2020.**

Cette entreprise est :

*(cocher la case et remplir le tableau correspondant)*

**Une entreprise créée avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 :**

	Chiffre d'Affaires HT	Résultat
Dernier exercice fiscal clos (comptes arrêtés et validés)		
Du 01/04/2019 au 30/04/2019 <i>(période de référence)</i>		Ne pas compléter
Du 01/04/2020 au 30/04/2020 <i>(période impactée)</i>		Ne pas compléter
Si l'entrepreneur / le dirigeant a bénéficié d'un congé (maladie, accident ou maternité) pendant la période de référence, Préciser la moyenne mensuelle du chiffre d'affaire HT : Du 01/04/2019 au 30/03/2020		Ne pas compléter
Si l'entreprise n'a pas encore un exercice clos, déclarer la totalité des sommes versées au dirigeant : Du 01/04/2019 au 31/03/2020	Ne pas compléter	

Une entreprise créée entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 janvier 2020 :

	Chiffre d'Affaires HT	Résultat
Chiffre d'affaires réalisé depuis la création. Précisez la date de création de l'entreprise : ____/____/____		Ne pas compléter
Préciser la moyenne mensuelle du chiffre d'affaire HT : Depuis la création de l'entreprise jusqu'au 31/03/2020 (période de référence)		Ne pas compléter
Du 01/04/2020 au 30/04/2020 (période impactée)		Ne pas compléter
Déclarer la totalité des sommes versées au dirigeant : Depuis la création de l'entreprise jusqu'au 31/03/2020	Ne pas compléter	

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pourra effectuer des contrôles à posteriori.

En cas d'erreur manifeste ou de fausse déclaration, la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle se réserve le droit d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au titre de la subvention.

Fait à

le

Signature et cachet :

